

Impôt d'un particulier qui exploite une entreprise au Canada mais hors du Québec

Ce formulaire s'adresse à vous si vous résidiez au Québec le dernier jour d'une année d'imposition et que vous avez exploité au Canada, au cours de cette année d'imposition, **une ou plusieurs entreprises** dont les revenus étaient tirés, en totalité ou en partie, d'un établissement situé hors du Québec. Ce formulaire sert à calculer l'impôt à payer au Québec.

Notez que vous ne devez pas remplir ce formulaire si **toutes** ces entreprises ont subi une perte nette pour l'année en question.

Année d'imposition

Numéro d'assurance sociale

1 Renseignements sur vous (écrivez en majuscules)

Nom de famille	Prénom
Adresse	Code postal

2 Revenus nets d'entreprises exploitées au Québec et ailleurs (ne tenez pas compte des entreprises qui ont subi une perte nette)

Partie du revenu tirée de tout établissement situé au Québec	1				
Partie du revenu tirée de tout établissement situé au Canada mais hors du Québec	+	2			
Partie du revenu tirée de tout établissement situé hors du Canada	+	3			
Additionnez les montants des lignes 1 à 3.	=	Revenus nets d'entreprises exploitées au Québec et ailleurs	4		

3 Revenu de l'année

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus) plus le montant relatif à l'étalement du revenu pour un producteur forestier (montant inclus à la ligne 276 de votre déclaration)					
Déduction pour gains en capital sur biens relatifs aux ressources (montant inclus à ce titre à la ligne 292 de votre déclaration)	-	6			
Montants que vous avez inclus à la ligne 297 de votre déclaration relativement aux déductions suivantes :					
Déduction pour chercheur étranger	+	7			
Déduction pour chercheur étranger en stage postdoctoral	+	8			
Déduction pour spécialiste étranger	+	9			
Déduction pour revenu d'emploi gagné sur un navire	+	10			
Déduction pour employé d'un centre financier international	+	11			
Déduction pour expert étranger	+	12			
Déduction pour professeur étranger	+	13			
Déduction pour étalement du revenu pour un producteur forestier	+	14			
Additionnez les montants des lignes 6 à 14.	=				
Montant de la ligne 5 moins celui de la ligne 18	=	Revenu de l'année	18		
			19		



4 Revenu gagné au Québec

Si le montant de la ligne 4 est inférieur ou égal à celui de la ligne 19, remplissez les lignes 20 à 22. Sinon, remplissez les lignes 23 à 26.

Montant de la ligne 19	
Montant de la ligne 2	—
Montant de la ligne 20 moins celui de la ligne 21. Reportez le résultat à la ligne 27.	=

20	
21	
22	

Montant de la ligne 19 × $\frac{\text{Montant de la ligne 2}}{\text{Montant de la ligne 4}}$

23	
----	--

Montant de la ligne 19	
Montant de la ligne 23	—
Montant de la ligne 24 moins celui de la ligne 25. Reportez le résultat à la ligne 27.	=

24	
25	
26	

Montant de la ligne 22 ou celui de la ligne 26, selon le cas **Revenu gagné au Québec**

27	
----	--

5 Impôt à payer au Québec

Impôt sur le revenu imposable (ligne 401 de votre déclaration)	
Redressement d'impôt pour un paiement unique accumulé au 31 décembre 1971 (ligne 402 de l'annexe E de votre déclaration)	+
Additionnez les montants des lignes 28 et 29.	=

28	
29	
30	

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399 de votre déclaration), sauf le crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée (ligne 392 de votre déclaration)	—
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 31. Si le résultat est négatif, inscrivez le signe moins (-) devant le montant.	=

31	
34	

Pourcentage des affaires faites au Québec : $\frac{\text{Montant de la ligne 27}}{\text{Montant de la ligne 19}} \times 100$ %

35	
----	--

Montant de la ligne 34 multiplié par le pourcentage de la ligne 35

36	
----	--

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée (ligne 392 de votre déclaration)	+ 37	
Crédit pour impôt étranger (ligne 409 de l'annexe E de votre déclaration)	+ 38	
Crédit d'impôt pour bénéficiaire d'une fiducie désignée (ligne 411 de l'annexe E de votre déclaration)	+ 39	
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (ligne 414 de votre déclaration)	+ 40	
Crédit d'impôt pour dividendes (ligne 415 de votre déclaration)	+ 40.1	
Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins (ligne 422 de votre déclaration)	+ 41	
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (ligne 424 de votre déclaration)	+ 42	
Additionnez les montants des lignes 37 à 42.	=	

43	
----	--

Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 43. Si le résultat est négatif, reportez-le à la ligne 430 de votre déclaration et inscrivez 0 à la ligne 48 ci-dessous. S'il est positif, continuez le calcul.

44	
----	--

Crédits transférés par votre conjoint (montant **négatif** inscrit à la ligne 430 de la déclaration de votre conjoint)

45	
----	--

Pourcentage de la ligne 35 × %

46	
----	--

Montant de la ligne 45 multiplié par le pourcentage de la ligne 46

47	
----	--

Montant de la ligne 44 moins celui de la ligne 47. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.
Si vous devez remplir le formulaire *Impôt minimum de remplacement* (TP-776.42), reportez le résultat à la ligne 42 de ce dernier formulaire et à la ligne 12 de l'annexe E de votre déclaration de revenus.

Si vous demandez une déduction relative à la taxe payée pour des opérations forestières, reportez le résultat à la ligne 12 de l'annexe E de votre déclaration de revenus.
Sinon, reportez le résultat à la ligne 432 de votre déclaration.

Impôt à payer au Québec =

48	
----	--

